

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2011

L'an deux mil onze, le 24 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : Mmes. MM. ACHARD, QUET, HENRY, BELIN-POPOT, DECOUTEIX, GUILLOT, TETAZ, MOREL, CODINA, CHATAGNE.

Absents : M. FOURNIER, pouvoir à M. CHATAGNE.
M. TIPANI, pouvoir à M. TETAZ.
Mmes SIVADE, PAGANETTI (excusées).
Mme BABIC.
Mmes SIBILIA, TANNEUR, M. STROZYK (démissionnaires).

Secrétaire de séance : M. DECOUTEIX.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Municipalisation du restaurant scolaire et de la garde péri-scolaire

Après exposé de Mme BELIN-POPOT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la délibération ci-après :

« Depuis plusieurs années, et surtout lors des assemblées générales successives de l'association du restaurant scolaire (ARS), les parents interrogent la municipalité sur une prise en charge de ce service par la collectivité.

- Considérant l'augmentation de la population ces dernières années, et donc, l'augmentation des effectifs du restaurant scolaire ;

- Après concertation avec le bureau de l'association en date du 4 février 2011 ;

- Considérant le souhait de l'ensemble du personnel de restauration désirant continuer leur travail sous l'égide de la municipalité ;

- Vu, la présentation du dossier faite le 17 février 2011 au Conseil Municipal par Mme BELIN-POPOT, adjointe aux affaires scolaires ;

- Vu, la réunion du 19 avril 2011 avec le bureau de l'ARS concernant les modalités de transfert ;

- Après exposé de Mme BELIN-POPOT concernant ces modalités ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la municipalisation effective du service de restauration scolaire et de la garde péri-scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition, et charge le Maire d'instruire le dossier ».

COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Procès BONNIN/COMMUNE ET BRICOMAN

M. HENRY informe le Conseil Municipal que l'affaire portée devant le Tribunal, sous forme de référé par Mmes BONNIN et MARTINEZ, au sujet de l'extension du magasin « BRICOMAN » conclu au débout des plaignantes.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Manifestation du 17 septembre

Mme ACHARD donne des informations sur le contenu de la fête communale qui sera organisée par le Comité des Fêtes.

Lettre aux Masserots

Mme ACHARD précise qu'elle sera distribuée à compter du 27 mai.

COMMISSION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE

Restauration d'un calvaire

M. QUET informe le Conseil Municipal que le terrain d'assise et la croix de calvaire, dont la restauration est prévue, ont été cédés à la commune.

Par ailleurs, cette année, la journée européenne du patrimoine aura lieu le samedi 17 septembre.

Acquisition d'une parcelle de terrain contigüe aux courts de tennis

M. QUET précise que les co-proprétaires ont accepté les conditions de vente à la commune.

Remplacement du chauffage de la salle polyvalente

Après exposé de M. QUET, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le principe de demande d'une subvention auprès du Conseil Général pour le remplacement de la chaufferie de la salle polyvalente.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Dossier Impasse du Chaneyron

Mme GUILLOT informe le Conseil Municipal sur les démarches en cours pour l'intégration de cette impasse dans le domaine privé de la commune.

Signalétique dans le parc d'activités et zone commerciale

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la délibération ci-après :

« Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier et l'avant-projet concernant la mise et le renouvellement d'une nouvelle signalétique commerciale et artisanale.

Il détaille le programme de l'aménagement (portiques, panneaux, totems) y compris pour le Centre Commercial de La Genetière.

Il indique que, dans le cadre du FISAC, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention, par l'intermédiaire de la C.C.S.V. au titre de l'ORC.

Après débat, le Conseil Municipal APPROUVE le projet et demande à bénéficier de la subvention susdite ».

COMMISSION DES FINANCES

Acquisition de la parcelle cadastrée B 486

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération suivante :

« La Commune souhaite acquérir le terrain, dont le propriétaire est la famille DEBOUTTIERE, qui est accolé aux courts des tennis municipaux. Ceci afin d'offrir une surface plus adaptée lors des rencontres sportives organisées sous l'égide de la Fédération Française de tennis ou tout simplement lors de rencontres sportives locales.

Le 10 août 2009, le Maire avait fait savoir au propriétaire l'intérêt qu'il avait sur ce terrain cadastré B 486 pour 1187 m² situé en zone ND1 du POS.

Par courrier du 25 novembre 2010, le notaire de la famille a demandé une évaluation du terrain par le Service des Domaines.

Par courrier du 15 décembre 2010, le Service des Domaines a donné une évaluation de 1200 €uros.

Considérant l'intérêt particulier de ce terrain, le Maire propose un montant d'acquisition de 2000 €uros, frais de notaire à la charge de la Commune.

Après débat, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la proposition du Maire, et AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents au dossier ».